

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

COMMUNE DE BURGNAC

Travaux de collecte et de traitement des eaux usées
sur le secteur du Petit Roussingéas Grande Pièce

BORDEREAU DES PRIX

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Maitrise d'œuvre :

SARL Conseils Etudes Environnement
Siège social : L'Arbre du Faux – 87150 CUSSAC

Adresses annexes :

Haute-Vienne : La Monnerie – 87 150 CUSSAC
Dordogne : Rue du Puits de la Barre – 24470 ST PARDOUX LA RIVIERE
Indre : 42 Le Petit Roche – 36220 NEONS SUR CREUSE
Charente : Place du Pigeonnier – 16380 MARTHON

N° Prix	Désignation du Prix et Prix unitaire en toutes lettres (H.T) Commune de BURGNAC – Secteur Roussingéas	Prix unitaire en chiffres (H.T)
TRAVAUX PREPARATOIRES		
101	<p>INSTALLATION DE CHANTIER</p> <p>Ce prix rémunère : la mise en place, l'entretien et l'amortissement de toutes les installations de chantier.</p> <p>Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les aménagements du terrain et des pistes de chantier ; - la fourniture et les frais d'installation des baraques de chantier, entrepôts, bureaux... - la fourniture et les frais d'installation des locaux à mettre à la disposition du personnel, conformément à la législation en vigueur ; - le branchement aux réseaux divers ; - les frais de gardiennage et de clôtures ; - amenée sur chantier et repliement du matériel ; - le piquetage des ouvrages faisant l'objet du marché et des ouvrages souterrains existants dans l'emprise du chantier - l'enlèvement en fin de chantier de tous les matériaux en excédent et matériels ; - la remise en état des lieux. <p>Une fraction égale aux deux tiers (2/3) du forfait sera réglée au terme du premier mois suivant la mise en place des installations de chantier. Le solde sera versé après le repliement de tous les matériels et installations, l'enlèvement des matériaux en excédent et la remise en état des lieux.</p> <p>LE FORFAIT :</p>	
102	<p>SIGNALISATION DE CHANTIER</p> <p>Ce prix rémunère :</p> <p style="padding-left: 40px;">Forfaitairement, la fourniture, l'amenée, la mise en place, la modification, l'exploitation, la surveillance et le remplacement s'il y a lieu, de jour comme de nuit, de la signalisation temporaire de chantier dans les conditions prescrites au C.C.A.P., et nécessaire pendant la durée des travaux sur le chantier même et sur les lieux de dépôts et d'emprunt.</p> <p>Ce prix sera payé à raison de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40% après l'installation de la signalisation nécessaire pour le début des travaux - 60% au prorata du temps de fonctionnement effectivement satisfaisant après démontage et repli de tous les dispositifs de signalisation. <p>LE FORFAIT :</p>	
103	<p>PREPARATION DE CHANTIER</p> <p>Ce prix rémunère forfaitairement la préparation de chantier en respectant les points suivants :</p> <p>Une réunion de préparation de chantier aura lieu regroupant le maître d'ouvrage, maître d'œuvre, conducteur d'opération,</p> <p>Les différents points à traiter seront notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> * La présentation par l'entreprise de l'organisation générale du chantier et notamment le rôle respectif de chacun * La validation du choix des matériaux et des fournitures et, s'il y a lieu la réalisation de planche d'essai pour la mise en œuvre du compactage, * La prise en compte des différentes contraintes (circulation, voirie, autres services existants, position des raccordements), * Les conditions d'installation du chantier, du stockage, du bardage et le choix de la décharge * Si nécessaire, en complément du mémoire justificatif fourni lors de l'appel d'offres, la mise au point pour chaque phase du chantier : <li style="padding-left: 20px;">** des procédures techniques et des mesures préventives <li style="padding-left: 20px;">** des consignes d'exécution pour le personnel, orales ou écrites, * La mise en place de deux panneaux de dimension de 2 m x 2 m portant logos et coordonnées des subventionneurs, maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprise ainsi que le montant des travaux, <li style="padding-left: 20px;">** La définition préalable du plan de suivi et de contrôle du chantier, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - l'identification des points sensibles, qui méritent une attention particulière et feront l'objet d'un contrôle, notamment ceux nécessitant soit l'information préalable du maître d'œuvre, soit son accord formel pour la suite du chantier 	

- le type de contrôle à effectuer et la désignation des personnes qui en sont chargées (ouvriers, chef de chantier ou contrôle externe)
- les documents de suivi, dont ceux à produire après contrôle
- l'organisation à adopter pour la gestion du chantier en cas de non-conformité,
- Le calendrier de l'exécution des travaux et des réunions de chantier,

Un procès verbal des décisions prises récapitulant l'ensemble de ces points sera dressé par l'entreprise et tiendra lieu de plan qualité. Il doit être validé par le maître d'œuvre avant démarrage du chantier,

LE FORFAIT :

TERRASSEMENTS

210 TRANCHEES REALISEES MECANIQUEMENT A TOUTES PROFONDEURS

Ce prix rémunère :

Au mètre cube en place, l'exécution par des moyens mécaniques des tranchées nécessaires à la pose de canalisations de tous diamètres et à l'exécution des ouvrages non rémunérés par un prix global dans les terrains de toute nature et quelle que soit la profondeur de tranchée (une plus-value est appliquée en terrain rocheux nécessitant l'emploi d'engins pneumatiques ou d'explosifs, ainsi que pour l'extraction de volumes à une profondeur supérieure à 1,30 m).

Ce prix comprend :

- toutes opérations préalables nécessaires à la localisation des réseaux existants dans l'emprise du chantier ;
- l'extraction des déblais à l'aide d'engins appropriés à la nature des terrains rencontrés et à la géométrie des tranchées y compris enlèvement des blocs rocheux et de maçonnerie d'un volume inférieur à 0,300 m³ et d'autres éléments rencontrés de toutes dimensions ;
- la mise en dépôt provisoire des débris, hors terre végétale (10 cm) proposé par l'entrepreneur et agréé par le représentant de la maîtrise d'œuvre y compris chargement et transport si nécessaire ;
- les épuisements d'eau de toutes natures ;
- les étaitements et blindages ou le talutage des parois de la tranchée conformément à la réglementation en vigueur ;
- le réglage soigné du fond de fouille, la confection du lit de pose ;
- la façon des niches, l'entretien du fond et des parois avant la pose des tuyaux ;
- la reprise des matériaux en dépôt provisoire, le remblaiement de la tranchée dans les conditions prévues par le C.C.T.P. à l'aide des matériaux extraits désignés comme réutilisables par le maître d'œuvre, ou avec les matériaux d'apport, non comprise la fourniture de ceux-ci ;
- le chargement, le transport et le remblai au lieu de dépôt définitif des déblais en excédent, y compris de la terre végétale
- le réglage soigné des remblais et la mise en état des banquettes, fossés et des parcelles.
- y compris le découpage à la scie de la chaussée

Les volumes pris en compte pour le règlement seront calculés dans les conditions suivantes :

- les profondeurs des fouilles seront mesurées au droit de chaque regard entre le niveau du fond de fouille fixé par les dessins des ouvrages joints au dossier et celui du sol avant exécution de la tranchée ;
- les largeurs seront dans tous les cas et sur toute la hauteur de la tranchée celles indiquées à l'article 5-3-4 du fascicule n°70 du C.C.T.G ;
- la longueur sera mesurée horizontalement suivant l'axe des canalisations sans déduction des ouvrages annexes.
- la somme des quantités des déblais des prix 210, extraits du chantier, sera forfaitairement égale à celle calculée à l'avant métré.

LE METRE CUBE :

230 TRANCHEES REALISEES EN TERRAIN ROCHEUX

Ce prix rémunère :

Des plus-values sur le prix des TRANCHEES REALISEES MECANIQUEMENT et MANUELLEMENT, qui s'appliquent quelle que soit la profondeur, pour la réalisation des fouilles dans les terrains nécessitant, soit l'emploi d'explosifs, soit l'emploi continu d'engins pneumatiques dans les zones où les explosifs ne peuvent être utilisés. Ces plus-values s'appliquent également à l'extraction de maçonneries homogènes d'un volume supérieur à 0,300 m³.

Sera considéré comme terrain rocheux celui dans lequel, l'action de l'engin de terrassement, d'une puissance de deux cents (200) chevaux, et muni d'un godet dérocteur, est considéré comme inefficace par le représentant de la maîtrise d'œuvre.

Les quantités à prendre en compte pour l'application de ces prix résulteront des attachements pris contradictoirement, étant entendu que les largeurs de tranchées et la profondeur du fond de fouille prises en compte seront au plus égales à celle indiquées à l'article 5-3-4 du fascicule n°70 du C.C.T.G ; la longueur sera mesurée horizontalement suivant l'axe des canalisations sans déduction des ouvrages annexes.

231 TANCHEES REALISEES EN TERRAIN ROCHEUX ENGINES PNEUMATIQUES

Ce prix rémunère :

La plus-value, au mètre cube en place, pour la réalisation des fouilles dans les terrains nécessitant l'emploi continu des engins pneumatiques sans l'emploi d'explosifs par suite d'impossibilité technique dûment constatée et sur autorisation expresse du représentant du maître d'œuvre.

LE METRE CUBE :

250 MATERIAUX D'APPORT

Ce prix rémunère : Au mètre cube, en œuvre, la fourniture à pied d'œuvre des matériaux nécessaires :

- à la confection du lit de pose des canalisations ;
- au remblaiement des tranchées, en cas d'impossibilité dûment constatée par le représentant de la maîtrise d'œuvre, de réemploi des matériaux extraits.

Les quantités à prendre en compte pour l'application du prix résulteront des cubes en œuvre des différentes natures de matériaux utilisés, longueur et hauteurs mesurées contradictoirement par application de l'article 5-3-4 du fascicule n°70 du C.C.T.G

251 LIT DE POSE

Ce prix rémunère :

La fourniture à pied d'œuvre de tuf ou de sable déclassé (concassé, non lavé) pour la confection du lit de pose des canalisations

LA TONNE :

254 BETON POUR ENROBAGE ET BUTEES

Ce prix rémunère :

La fourniture et la mise en œuvre de béton dosé à 250 Kg/m3 pour l'enrobage de canalisation ou la confection de butées.

Il tient compte de toutes les fournitures à pied d'œuvre, main d'œuvre et sujétions nécessaires à cet effet.

Les quantités à prendre en compte pour l'application de ce prix résulteront des volumes de béton mesurés en place.

LE METRE CUBE DE BETON :

CANALISATIONS

280 CANALISATIONS EN P.V.C

Définition générale :

Ces prix rémunèrent, au mètre linéaire, la fourniture et la pose de canalisations en polychlorure de vinyle non plastifié.

Ils comprennent :

- la fourniture à pied d'œuvre des canalisations, joints et pièces diverses nécessaires ;
- le stockage aux conditions compatibles avec la nature des canalisations, compris aménagement des aires nécessaires à celui-ci
- l'approche et la mise en place, soit en tranchées avec embaras éventuel d'étais ou d'autres canalisations, soit en élévation, des tuyaux et des pièces de raccord ;
- les coupes de tuyaux ;
- la façon des joints et les matériaux nécessaires pour leur confection ;
- le réglage et le calage dans les angles, aux extrémités ou en fourreau ;
- toutes sujétions de fourniture et main d'œuvre mais non compris le béton des butées ou d'enrobage.

Les quantités à prendre en compte pour l'application de ces prix résulteront des longueurs mesurées suivant l'axe de la conduite entre parements extérieurs des ouvrages annexes, les pièces spéciales étant prises en compte par application des longueurs équivalentes définies au C.C.T.G. (les joints ne sont pas considérés comme pièces spéciales).

Les pièces spéciales de raccordement seront réglées d'après le prix au mètre linéaire de la canalisation sur laquelle elles sont en place (on prendra le plus fort diamètre dans le cas de cônes de réduction ou de culottes de branchement), selon les longueurs

équivalentes suivantes :

- coude, cône de réduction, manchon : 1,50 m de tuyau ;
- culotte de branchement : 2,50 m de tuyau.

283 CANALISATIONS EN P.V.C. SERIE C.R.8 D = 200 mm

Ce prix rémunère :

La fourniture et pose de tuyaux en polychlorure de vinyle non plastifié (P.V.C.) à écoulement libre de la série C.R.8, à joint automatique de 200 mm de diamètre extérieur.

LE METRE LINEAIRE :

285 CANALISATIONS EN ECOPAL DIAMETRE 315 MM

Ce prix rémunère :

La fourniture et pose de tuyaux de type Ecopal à écoulement libre, à joint automatique de 315 mm de diamètre extérieur.

LE METRE LINEAIRE :

OUVRAGES ANNEXES

290 REGARD DE VISITE ETANCHE

Ces prix rémunèrent, à l'unité, la confection de regards de visite étanches conformes aux dessins des ouvrages annexes, et dont la profondeur mesurée entre le radier de la cunette et le niveau définitif du dispositif de fermeture n'excède pas :

- 1,30 m pour les regards de visite construits sur les conduites d'un diamètre inférieur ou égal à 1 200 mm.

Ils comprennent :

- l'exécution des déblais non pris en compte au titre de l'exécution des tranchées, en terrain de toute nature ;
- tous étaitements, blindages ou talutages nécessaires ;
- les épaissements d'eaux de toutes natures ;
- la construction d'un blocage d'assise de 0,15 m d'épaisseur, y compris la fourniture à pied d'œuvre des matériaux utiles
- la fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre de béton de propreté sur une épaisseur normale de 5 cm
- le radier en béton coulé en place ou préfabriqué, selon les prescriptions du C.C.T.P., enrobant la canalisation, assurant l'assise de la cheminée, et ayant une épaisseur minimale de 0,15 m sous la canalisation, compris toutes fournitures à pied d'œuvre et mise en œuvre ;
- la façon des cunettes décalées ou non par rapport à l'axe de l'ouvrage ;
- la cheminée en béton coulée sur place ou préfabriquée, y compris toutes fournitures à pied d'œuvre et mises en œuvre, ainsi que la fourniture et mise en place des joints d'étanchéité en élastomère (les éléments étant alors nets de toute réservation pour échelons ou manutention) ;
- la façon des cunettes décalées ou non par rapport à l'axe de l'ouvrage ;
- le raccordement des canalisations, non comprises la fourniture et la pose des manchons de scellement obligatoires canalisations en amiante ciment et P.V.C. rémunérées par application des prix n°280, 281, 283 et 284 ;
- le couronnement compris toutes fournitures à pied d'œuvre ainsi que les travaux de mise à niveau provisoire et définitive
- la fourniture, la pose, le scellement du cadre et du tampon en fonte série lourde (400 kN), à rotule de type "REFLEX" ou de type "PAMREX" en fonction du trafic au choix du maître d'œuvre.
- le remblaiement autour de l'ouvrage avec les déblais provenant des fouilles ou avec les matériaux d'apport nécessaires non comprise la fourniture à pied d'œuvre de ceux-ci rémunérée par application du prix n°250, 251 et 253 ;
- le compactage des remblais et le parfait réglage des terres dans toute la zone affectée par la réalisation de l'ouvrage ;
- le raccordement provisoire des chaussées et trottoirs ;
- l'évacuation au lieu de dépôt définitif désigné au C.C.A.P. et la mise en dépôt des déblais en excès.

291 REGARD DE VISITE ETANCHE D = 1000 mm POUR CANALISATION D = 200 mm

Ce prix rémunère : la confection d'un regard de visite étanche de section de cheminée circulaire de diamètre intérieur 200 mm pour une canalisation de diamètre nominal 200 mm.

L'UNITE :

TRAITEMENT

602 DEMOLITION DES OUVRAGES EXISTANTS

Ce prix rémunère la vidange de la station actuelle, sa destruction y compris son élimination vers un site agréé par le Maître d'œuvre.

LE FORFAIT :

603 DEGRAISSEUR

Ce prix comprend la construction et le raccordement entre les ouvrages d'un bac dégraisseur de 500 litres et d'un déboureur de 250 litres en béton armé coulé sur place ou préfabriqué

L'UNITE :

604 DEVERSOIR D'ORAGE

Ce prix comprend la construction d'un déversoir d'orage en béton armé coulé sur place ou en préfabriqué, à débit réglable
Par le plan, comprenant le cadre et le tampon en fonte (série 1, 125 kN sous accotement et 400 kN sous chaussée),
de 0,10 m d'épaisseur ;

L'UNITE :

606 CANAL DE DEGRILLAGE AVEC DEGRILLEUR MANUEL

Ce prix comprend la construction et le raccordement entre les ouvrages d'un canal de dégrillage en béton armé coulé sur place ou préfabriqué, de dimensions définies par son plan, avec en partie aval un piège à cailloux, d'une capacité de 75L, une grille à barreaux inox de 5 mm d'épaisseur, espacé de 20 mm, un rateau et un bac inox pour l'égouttage des refus, d'une capacité de 45 L, un capot ou caillecotis en aluminium.

L'UNITE :

607 DESSABLEUR

Ce prix rémunère : la construction d'un dessableur à l'entrée de la station d'épuration y compris son capot de protection permettant un curage aisé.

608 OUVRAGE DE CHASSE A CLAPETS AUTOMATIQUE

Ce prix comprend le raccordement entre les ouvrages, la fourniture et la pose d'une chasse automatique de 4 m³ et d'un débit de 50 m³/h équipé d'un compteur de bâchée; à vidange totale.

L'UNITE :

609 OUVRAGE DE REPARTITION

Ce prix comprend le raccordement entre les ouvrages a fourniture et la pose d'un ouvrage de répartition et son capot en caillebotis, comprenant une arrivée en DN 200 et trois évacuations en DN 160, y compris 2 bouchons obturateurs.

L'UNITE :

610 FILTRE premier ETAGE :

Ce prix comprend la construction et le raccordement entre les ouvrages du premier étage de filtration (3 filtres) d'une surface totale de 480 m², conformément aux plans.

Il comprend :

- la préparation au terrassement: gyrobroyage, débroussaillage, abbatage et dessouchage de la parcelle;
- les terrassements généraux: la mise en dépôt des déblais, le décapage de la terre végétale sur 0,20 m, la reprise et mise en œuvre en remblais.
- le réglage du fond de forme
- les drains de répartition et de collecte PVC diamètre 100
- la fourniture et la mise en place des matériaux filtrants

- la pose d'un géotextile anti-contaminant
- le regard de répartition.

MATERIAUX DRAINANTS - 2/8 lavé

comprenant la fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre de 288 m³ de matériaux 2/8 lavé.

MATERIAUX DRAINANTS - 10/20

comprenant la fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre de 48 m³ de matériaux 10/20 lavé.

MATERIAUX DRAINANTS - 30/60

comprenant la fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre de 72 m³ de matériaux 30/60 lavé.

GEOMEMBRANE D'ETANCHEITE

Mise en place d'une membrane en PEHD d'une épaisseur de 1.5 mm sur les bords et sur les fonds y compris les découpes, soudures et toute opération annexe

POINT D'INJECTION

comprenant la fourniture à pied d'œuvre et la pose de 24 points d'injections et leur dalle de répartition inox 0,5 x 0,5 m, y compris le raccordement à l'ouvrage amont en PVC CR8 DN 100.

RESEAU DE DRAINAGE

comprenant la fourniture à pied d'œuvre et la pose d'un réseau de drain en DN 100 mm de type "épandrain", d'un regard de contrôle des cheminées de ventilation et leur chapeau à l'extrémité de drain

ROSEAUX

comprenant la fourniture et la plantation de roseaux (*Phragmites communis*) sur l'ensemble des lits à raison de 4 au m² au minimum soit 1920 plants. Les roseaux seront fournis par un horticulteur sous forme de plantules en godets individuels.

MATERIAUX STABILISANTS - 40/60

comprenant la fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre de 30 m³ de matériaux 40/60.

ENSEMANCEMENT DES ABORDS ET TALUS

comprenant fourniture et plantation de végétaux de strate basse permettant le maintien des talus et l'aménagement des abords.

SEPARATION DES OUVRAGES

Ce prix comprend la séparation de chaque unité par tout moyen nécessaire.

Y compris tout autre sujétion nécessaire à la bonne réalisation de l'ouvrage.

LE FORFAIT :

611 OUVRAGE DE CHASSE PENDULAIRE AUTOMATIQUE

Ce prix comprend le raccordement entre les ouvrages, la fourniture et la pose d'une chasse automatique de 4 m³ et d'un débit de 50 m³/h.

L'UNITE :

612 FILTRE 2ème étage

Ce prix rémunère forfaitairement la confection de 2 filtres à macrophytes de 160 m² chacun

Il comprend :

- la préparation au terrassement: gyrobroyage, débroussaillage, abbatage et dessouchage de la parcelle;
- les terrassements généraux: la mise en dépôt des déblais, le décapage de la terre végétale sur 0,20 m, la reprise et mise en œuvre en remblais.
- le réglage du fond de forme
- les drains de répartition et de collecte PVC diamètre 100
- la fourniture et la mise en place des matériaux filtrants (graviers et sables).
- la pose d'un géotextile anti-contaminant
- le regard de collecte.
- l'installation d'un clapet anti-rongeur en bout d'exutoire.

MATERIAUX DRAINANTS - sable lavé - 0/4 avec d₁₀ compris entre 0.25 mm et 0.40 mm , CU <5 et teneur en fines < 3 % en masse d'une épaisseur de 0.70 m comprenant la fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre de 224 m³ de matériaux 0/4 lavé.

MATERIAUX DRAINANTS - 2/8

comprenant la fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre de 32 m³ de matériaux 2/8 lavé.

MATERIAUX DRAINANTS - 30/60

comprenant la fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre de 64 m³ de matériaux 30/60 lavé.

GEOMEMBRANE D'ETANCHEITE

Mise en place d'une membrane en PEHD d'une épaisseur de 1.5 mm

sur les bords et sur les fonds y compris les découpes, soudures et

toute opération annexe

POINT D'INJECTION

comprenant la fourniture à pied d'œuvre et la pose de 24 points d'injections et leur dalle de répartition inox 0,5 x 0,5 m, y

compris le raccordement à l'ouvrage amont en PVC CR8 DN 100.

RESEAU DE DRAINAGE

comprenant la fourniture à pied d'œuvre et la pose d'un réseau de drain en DN 100 mm de type

"épandrain", d'un regard de contrôle des cheminées de ventilation et leur chapeau à l'extrémité de drain

ROSEAUX

comprenant la fourniture et la plantation de roseaux (*Phragmites communis*) sur l'ensemble des lits à raison de 4 au m² au

minimum soit 1280 plants. Les roseaux seront fournis par un horticulteur sous forme de plantules en godets individuels.

MATERIAUX STABILISANTS - 40/60

comprenant la fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre de 20 m³ de matériaux 40/60.

ENSEMANCEMENT DES ABORDS ET TALUS

Comprenant la fourniture et plantation de végétaux de strates basses permettant le maintien des talus et l'aménagement des abords

SEPARATION DES OUVRAGES

Ce prix comprend la séparation de chaque unité par tout moyen nécessaire.

Y compris toute autre sujétion nécessaire à la bonne réalisation de l'ouvrage.

y compris la remise en état de la parcelle et régalaage de la terre végétale

LE FORFAIT :

613 CANAL DE MESURE

Ce prix comprend la construction et le raccordement entre les ouvrages d'un canal de mesure en béton armé coulé sur place ou préfabriqué, avec sa lame déversante calée au débit.

L'UNITE :

614 EXUTOIRE

Ce prix comprend le terrassement, y compris les matériaux d'apports et le raccordement de l'ouvrage de traitement à l'exutoire en PVC DN 200, la mise en place d'un clapet anti retour, la pose d'une tête de buse

LE METRE LINEAIRE :

615 FOSSE

Ce prix rémunère la réalisation d'un fossé d'une largeur de 40 cm et d'une profondeur de 40 cm la mise en dépôt des déblais

LE METRE LINEAIRE :

616 CLÔTURE

Ce prix comprend la fourniture et la pose d'une clôture de hauteur totale de 1,80 m Les poteaux métalliques seront implantés tous les 2,50 m au maximum et sellé par plots en béton.

Le grillage sera de type simple torsion d'une maille de 50 mm, et d'une hauteur de 1,20 m. Il sera surmonté par un rang de ronces artificielles sur une hauteur de 40 cm

LE METRE LINEAIRE :

617 PORTAIL

Ce prix comprend la fourniture et la pose d'un portail métallique de 4 m de large avec serrure ou cadenas, butée centrale, pour l'accès au site de traitement. Les battants s'ouvriront vers l'intérieur de l'enceinte.

L'UNITE :

618 CREATION D'UN CHEMIN D'ACCES

Ce Prix comprend la fourniture à pied d'œuvre et la mise en œuvre, le terrassement des matériaux nécessaires à la création d'un accès d'une largeur maximale de 4 m. Y compris :

- le décapage de la terre végétale
- le terrassement
- la pose de 30 cm de GNT de dimensions 0-80 et 5 cm de stéril
- la mise en dépôt des déblais,

LE METRE CARRE :

619 ENGAZONNEMENT

Le prix rémunère :

Le bêchage mécanique à l'aide d'une rotobêche, ou interventions manuelles inaccessibles au tracteur, sur 0,20 m de profondeur
Emièttage des terres et évacuation des cailloux, racines, branches et mottes indestructibles

Réglage définitif

Ratissage

Roulage pour préparation des engazonnements

La fourniture des semences selon prescription

Le semis d'établissement

Les semis de reprise nécessaires après levée, au nombre de 2 sur une période d'un an, Tous travaux de culture pour établissement des semis

La première tonte avec évacuation des produits

Le mètre carré sera payé.....

630 MISE EN PLACE D'UN BRANCHEMENT D'EAU

Ces prix rémunèrent la fourniture et la pose d'un branchement conformément aux articles 25, 56, 58 et 59 du fascicule 71 du C.C.T.G et 30 du C.C.T.P, sur une canalisation dont le diamètre est inférieur ou égal à 200 mm, comprenant :

- la prise d'eau sur la canalisation publique de distribution
- le robinet vanne ou vanne de prise ou d'arrêt, avant compteur (corps bronze), sa bouche à clé, son massif de protection, avec tabernacle en béton ou plastique
- compteur
- 800 mètres de canalisations PVC 25 ou 32 mm
- robinet de purge
- collier

L'UNITE :

DIVERS

700 PLANS DE RECOLEMENT

Ce prix rémunère :

Forfaitairement, l'établissement et la remise des plans des ouvrages exécutés et des dossiers de récolement prévus au fascicule n°70 du C.C.T.G et à l'article 40 du C.C.A.G

LE FORFAIT :

A

Le

(Cachet et signature de l'entreprise)